# À PROPOS



Volume 2 – Numéro 6 Février 2015

# Où étiez-vous le 21 janvier 2015?

Pour plusieurs d'entre vous, la réponse se trouve sur cette photo. En effet, 1125 enseignantes et enseignants ont répondu à l'appel et se sont rendus à la cabane à sucre Constantin, non pas pour se sucrer le bec, mais bien pour mieux comprendre les offres pour le moins indigestes du gouvernement Couillard. Si certaines personnes s'inquiétaient d'un éventuel effet démobilisateur de la fusion de nos deux accréditations syndicales, le SESMÎ et le SESBL, en 2014, voilà de quoi les rassurer!

Mais notre protestation ne fait que commencer. Dans les mois à venir, si nous souhaitons que notre parole se rende aux tables de négociation, nous devrons amplifier les actions et manifester collectivement notre mécontentement, en toute légitimité. Ainsi, la deuxième phase



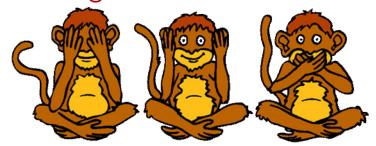
du plan d'action qui vous sera présentée lors de la prochaine assemblée générale le 24 mars prochain devrait aller dans ce sens.

Pour nous tous, il ne saurait être question d'accepter l'inacceptable. Membres du SEBL, où serez-vous le 24 mars 2015?

par Sylvie Turgeon

# Les trois petits singes

En voyant la réaction de nos directions d'établissement aux « offres » patronales, on ne peut s'empêcher de les comparer aux trois petits singes. L'un n'a rien vu, l'autre n'a rien entendu et le troisième n'a rien dit. Bref, personne n'assume ce qui s'est passé! Pourtant, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), sur lequel siège la directrice des ressources humaines de la CSSMÎ, a clairement mentionné que ces « offres » sont le résultat d'une vaste consultation des directions d'établissement, de commissions scolaires, du MELS et de partenaires de l'éducation. Malgré ce manque de leadership, plusieurs de nos gestionnaires affirment qu'ils n'approuvent pas ce dépôt dans son entièreté. Certes, il y a un manque de cohérence quelque part. Rappelons-nous qu'après chaque ronde de négociations, nos gestionnaires sont les premiers à exiger une clause de parité afin de profiter de nos « gains » économiques, et ce, sans le moindre effort.



Au cours des prochaines semaines, n'hésitez pas à rappeler aux patrons qui oseront mentionner l'adage Je ne suis pas d'accord avec le dépôt patronal d'être conséquents et de participer à nos moyens d'action pour l'avenir de l'école publique.

Le SEBL et la FAE proposent des solutions concrètes aux problématiques liées à notre profession et aux conditions d'apprentissage des élèves.

Par Pascal Morand

# L'importance des luttes syndicales : premiers pas du syndicalisme enseignant

La brève histoire du syndicalisme enseignant québécois nous démontre que les gains obtenus l'ont été grâce à de chaudes luttes, et ce, depuis le milieu du siècle dernier où l'institutrice devait entretenir l'école, brosser le plancher et ne pas «flâner» avec un homme autre que son père jusqu'à aujourd'hui, où la reconnaissance de notre profession est encore loin d'être acquise. L'égalité de droit est peutêtre atteinte dans ce beau pays, mais est-il possible que certains métiers soient encore considérés comme moins signifiants parce qu'ils sont pratiqués majoritairement par des femmes? Pour bien comprendre nos batailles actuelles, quoi de mieux que faire un bref retour en arrière et regarder l'évolution de nos conditions de pratique.

Au Québec, le premier syndicat enseignant est créé par Laure Gaudreault en novembre 1936, tout juste après que le premier ministre Duplessis ait décidé de baisser la maigre pitance des institutrices rurales de 200\$ par année. Ce premier regroupement des institutrices rurales permettra une première convention collective, en mai 1940, avec un salaire minimum de 400 \$ par année, sans charge supplémentaire. Pour la première fois, les institutrices rurales reçoivent une reconnaissance, à la condition de ne pas se marier. Nous sommes dans la période dite de la Grande noirceur, où les services publics n'existent pas, où l'Église a la mainmise sur l'éducation autant que sur la santé avec la complicité du premier ministre Duplessis et où les femmes n'ont toujours pas le droit de voter.

À cette époque, le salaire d'une institutrice en milieu urbain peut être deux à trois fois plus élevé que le salaire de celle qui pratique ce métier en milieu rural. Les instituteurs, majoritaires en ville, gagnent facilement le double du salaire des institutrices<sup>1</sup>. Ces écarts vont perdurer jusqu'au milieu des années 1960.

La mort de Duplessis annonce le début des transformations politiques qui changeront le visage du Québec tout entier, notamment le monde du travail. Avec la première grande réforme de l'enseignement au Québec et la création du ministère de l'Éducation en 1964, le rapport de force entre les syndicats et le gouvernement changera également. Dès 1966, le gouvernement s'impose comme

unique employeur des enseignantes et enseignants en lieu et place des commissions scolaires en adoptant une échelle de de traitement applicable à l'ensemble du personnel enseignant. Cette première négociation véritablement nationale sera marquée par le début d'un syndicalisme de combat.

Cette négociation sera très longue, plus de deux ans. Au-delà de tous les points en litiae, les enseignantes et enseignants feront des gains intéressants : la sécurité d'emploi, une hausse salariale de 15 % et, bien sûr, la parité salariale entre les femmes et les hommes à la grandeur du Québec. L'institutrice, que nous commençons à appeler enseignante, aura la possibilité de revenir au travail avant 40 jours pour cause de maternité et aura « le droit de démissionner ». On assiste aussi à la déconfessionnalisation des syndicats enseignants et à la création de la CEQ qui était tout d'abord une « corporation » avant de devenir la Centrale de l'enseignement du Québec quelques années plus tard. À suivre...

 Anik Meunier et Jean-François Piché, De l'idée à l'action. Une histoire du syndicalisme enseignant, p. 52.

Par Normand Marquis

#### Préscolaire: la tâche et l'harmonisation de l'horaire

En 2011, un document concernant la tâche au primaire a été produit par la Commission scolaire et validé par la partie syndicale. Malgré cela, nous avons pu constater que, certaines spécificités du préscolaire n'y étant pas mentionnées, des problèmes d'application au niveau de la tâche persistaient. Un document exclusivement dédié à cette dernière vient donc de voir le jour.

Lors de la rencontre syndicale des enseignantes du préscolaire qui s'est tenue le 4 février dernier, le comité préscolaire du SEBL a présenté ledit document. Les principales particularités présentées concernent le temps d'enseignement de 23 heures, les « pauses » d'après-midi, les entrées progressives du matin, les arrêts pédagogiques et, bien sûr, l'harmonisation des horaires.

Ce document est disponible sur le bureau virtuel de la CSSMÎ.

#### L'harmonisation

Il est maintenant clair, pour l'ensemble des directions des écoles primaires, que l'harmonisation des horaires est un objet de consultation. En effet, les enseignantes et enseignants ainsi que la direction doivent élaborer (donc, ensemble) les propositions de la direction, notamment sur la grille-horaire (clause 4-8.07 paragr. 4 de l'entente locale). Vous avez donc à vous prononcer sur la façon dont vous souhaitez vivre cette harmonisation. Plusieurs façons de faire peuvent être discutées, dont la récupération du temps en un seul bloc de 90 minutes, en deux blocs de 45 minutes, lors des entrées le matin, etc. Ce qui devra orienter la décision sera donc les besoins du milieu et non une missive de la direction générale.

Par Nathalie Bouyer

# CGRÉ : bilan de la collecte 2014-2015

En novembre et décembre 2014, les personnes déléguées ont été sollicitées afin de remplir la collecte sur les CGRÉ. Le but était de vérifier si la gestion des CGRÉ envers le personnel enseignant s'était améliorée. Le constat est que certaines améliorations sont perceptibles, notamment en lien avec le respect du processus de consultation. En janvier 2015, nous avons déposé à la directrice du service des ressources humaines et responsable du dossier des CGRÉ le bilan de notre collecte ainsi que nos recommandations.

Entre temps, tout ce qui fait référence à de la pression pour atteindre les cibles, à de la modification de notes, à de la reddition de comptes, à des insinuations ou à de l'intimidation doit être rapporté à la personne déléguée de votre école ou au SEBL. Chaque situation sera traitée et dénoncée afin que l'on respecte notre dignité professionnelle. C'est TOLÉRANCE ZÉRO!

Lors de la négociation 2015, ayons en tête que nos dirigeants scolaires veulent nous rendre imputables des CGRÉ (réf.: propositions patronales du CPNCF à la FAE, p. 1-2). Une raison de plus pour nous indigner et nous mobiliser.

Par Pascal Morand

# Perfectionnement : remboursement des frais de scolarité

Les frais de scolarité et le budget de la réserve sont gérés de façon centralisée par le comité paritaire SEBL-CSSMÎ. Voici quelques informations pouvant vous guider dans vos demandes de remboursement.

#### Quels cours sont admis aux fins de remboursement des frais de scolarité?

Tout cours universitaire qui est suivi dans une institution québécoise menant à l'obtention de crédits et, éventuellement, à un diplôme. Cela exclut les stages ainsi que les cours menant à la qualification légale d'enseigner. Des mesures particulières sont prévues pour les formations TEACCH et Cirque (www.lesebl.ca, onglet Dossier\Perfectionnement).

#### 2. Que me rembourse-t-on?

Les frais d'inscription et d'admission seulement.

# 3. Y a-t-il une différence entre les enseignants réguliers à temps plein et les enseignants à statut précaire?

Oui, les enseignants réguliers à temps plein ont droit à un remboursement maximal de 1 000 \$ par année. Pour les enseignants à statut précaire sur la liste de priorité, s'il reste des sommes, elles sont réparties au prorata des demandes reçues et jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Dans ce dernier cas, seuls les cours en lien avec la pédagogie sont admissibles.

# 4. Quels documents dois-je fournir à la Commission scolaire?

Il faut remplir le formulaire pour les frais de scolarité (<a href="www.lesebl.ca">www.lesebl.ca</a>, onglet Dossier\Perfectionnement). Vous devez également fournir les preuves d'inscription, de paiement et de réussite (relevé de notes original ou copie conforme).

#### 5. Quelle est la date maximale pour demander le remboursement des frais de scolarité?

#### Pour le primaire

Session d'automne : avant le 30 juin suivant; Session d'hiver : avant le 30 septembre suivant; Session printemps – été : avant le 31 décembre suivant.

Pour le secondaire

Tous les documents requis pour le remboursement doivent être acheminés avant le 15 juin de l'année en cours.

#### 6. À quel moment le remboursement est-il fait?

Le remboursement des frais de scolarité s'effectue en cours d'année pour les enseignants réguliers et après le 15 juin pour les enseignants à statut précaire.

Par Nelson Costa

# La session d'examens de juin en 1<sup>re</sup> secondaire et en adaptation scolaire

Pour les habitués, cette saga dure depuis quelques années. Elle consiste à obliger tous les élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire et de l'adaptation scolaire à être présents en classe du début à la fin de chaque journée d'école pendant la session d'examens de juin, ce qui, pour de multiples raisons, déstabilise les moments de révision et d'étude et fait en sorte que l'école devient une garderie. Que s'est-il passé dans ce dossier depuis?

La direction générale refuse d'appliquer un modèle uniforme d'organisation de la session d'examens pour les élèves du secondaire en invoquant l'article 16 du régime pédagogique qui stipule que « Le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs ». Ce qui est bon pour la 2e à la 5e secondaire ou pour les sorties éducatives (La Ronde, les glissades d'eau...) ne l'est donc pas pour la 1re secondaire et l'adaptation scolaire même si les premiers experts sur le terrain, c'est-à-dire les enseignantes et enseignants, sont les mieux placés pour répondre aux besoins des élèves en la matière. Nous aurions souhaité être consultés, être considérés et être écoutés en cohérence avec les valeurs prônées par la CSSMÎ.

Par Pascal Morand

## Sondage téléphonique

Durant les semaines du 9 et du 16 mars prochain, certains d'entre vous serez invités à participer à un sondage téléphonique sur les perceptions liées à la diversité et à l'identité sexuelles. Ce sondage, autorisé par le Conseil fédératif de la FAE et tout à fait confidentiel, est une occasion pour le comité diversité et identité sexuelles de la FAE de prendre le pouls des enseignantes et enseignants des commissions scolaires.

Merci de prendre quelques minutes pour y répondre.

Par Sylvie Turgeon

### Assemblée générale

La prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 24 mars 2015 à 17 h à :

Église Ste-Thérèse-d'Avila

10, rue de l'Église, Ste-Thérèse

C'est un rendez-vous!

### Invitation à un souper le 12 mars 2015

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le comité accès à l'égalité et sociopolitique vous invite à un souper-conférence le jeudi 12 mars, à compter de 16h 45, où la comédienne Maryvonne Cyr nous entretiendra du monde féminin et de ses luttes, d'hier à aujourd'hui.

Le prix pour un billet est de 10 \$. Si vous désirez participer à l'activité, veuillez nous contacter au 450 979-4613 ou par courrier électronique à <u>syndicat@lesebl.ca</u> le plus tôt possible, les places étant limitées.

# Épinglettes commémoratives

Vous pouvez vous procurer l'épinglette officielle de la Journée internationale des femmes au coût de 3 \$ en envoyant l'argent au Syndicat et nous vous ferons parvenir les



épinglettes par courrier interne.

Les produits de la vente seront remis à une œuvre caritative.

# Des choses à lire!

# Le comité accès à l'égalité et sociopolitique vous recommande...

DUMONT, Micheline, Le féminisme québécois raconté à Camille, éditions du remue-ménage, Montréal, 2008, 247 pages.

Dans la foulée des activités entourant la Journée internationale des femmes, nous vous recommandons cet ouvrage de vulgarisation de l'historienne Micheline Dumont destiné aux personnes soucieuses d'en apprendre davantage sur les actions menées depuis un peu plus d'un siècle par ces femmes désirant changer la société afin d'améliorer la condition des femmes du Québec et d'y occuper leur juste place.

[...] les Québécoises ont avancé vers leur liberté et leur autonomie, parfois en courant, parfois à petits pas. C'est cette passionnante histoire, déjà longue de plus de 100 ans, dont Micheline Dumont relate les multiples épisodes, dans ce récit adressé à Camille, sa petite-fille âgée de 15 ans.

(Extrait de la quatrième de couverture)

On peut le commander en ligne à : <a href="http://www.editions-rm.ca/livre.php?id=1239">http://www.editions-rm.ca/livre.php?id=1239</a>

#### **FHDAA**

# Nouveaux documents de référence

#### Profils des classes spécialisées

La Commission a procédé à un rafraîchissement des descriptions des profils des classes spécialisées. En plus d'avoir uniformisé les documents et de faire l'arrimage entre les profils, vous remarquerez que les principaux changements apportés visent à ajouter des critères, notamment ceux utilisés par les comités de classement pour accepter ou non des élèves dans les différentes classes spécialisées. De plus, une description des aspects social, personnel et scolaire de chacun des profils d'élève a été ajoutée. Il est à noter également que les appellations des classes TED et Autiste ont changé pour les classes TSA1 et TSA2 « Trouble du spectre de l'autisme » afin d'être conformes aux dernières données du DSM-V (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5° édition).

#### Dépliant sur le comité-école EHDAA

Le comité paritaire a produit un dépliant sur les rôles et mandat du comité-école EHDAA dans le but d'aider ses membres à bien planifier les travaux du comité, et ce, sur une base annuelle.

 Vous trouverez le lien pour accéder à ces nouveaux documents sur notre site <u>www.lesebl.ca</u>.

Par Claudine Fournier



## Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone: 450 979-4613 – Télécopieur: 450 979-4615
Site Web: <a href="www.lesebl.ca">www.lesebl.ca</a> – Messagerie: <a href="www.syndicat@lesebl.ca">syndicat@lesebl.ca</a>
Retrouvez-nous sur Facebook au <a href="www.facebook/seblaurentides">www.facebook/seblaurentides</a>

4